Sommaire

D'ONTE SES n° 26 - Automne-hiver 2022

AVANT PROPOS
Alain Pérel ..... page 4

SEIGNEURS ET PAYSANS EN LIMOUSIN : POMPADOUR À L'ÉPOQUE MODERNE
Henriette Casaubieilh ..... page 7

LES ÉPINGLIERS DE LIMOGES DANS LA PAROISSE S^{T}-MICHEL-DES-LIONS (17^{e} - 18^{e} S.)
Marie-Georges Picard-Hocquet ..... page 15

L'AFFAIRE DU PRÉ DE LA LANDE. 1690-1825. VILLAGE DE LAFONT D'AMBRUGEAT
Michel Cousin ..... page 31

LE CONVENTIONNEL MICHEL LACROIX ET SA FAMILLE
Jean-Marie Ruthon ..... page 41

1870-1871 - TRENTE LETTRES DE GUERRE D'HUBERT DURAND, ANCIEN ÉLÈVE DU LYCÉE IMPÉRIAL DE LIMOGES
Claude Penin ..... page 52

DISLOCATION PAR LA GRANDE GUERRE D'UNE COLONIE DE PAPETIERS LIMOUSINS ÉTABLIE EN PICARDIE - 2^{e} PARTIE
Jean-Claude Frölich ..... page 76

1940-1944. LA RÉSISTANCE DANS LA RÉGION DE SAINT-JUNIEN - 2^{e} PARTIE : LES FTP DU SOUS-SECTEUR C *BERNARD*
Jean-Claude Frölich ..... page 92

· LA COLLECTION DES HORS-SÉRIES
· BULLETIN D'ADHÉSION / ABONNEMENT

Avant-propos

Alain Pérel

D'autres Limousins dans les séquences de l'Histoire

L'Histoire et la Généalogie sont deux disciplines qui se nourrissent l'une de l'autre : nos acquis historiques donnent du contexte à la connaissance des destinées de nos ancêtres et collatéraux ; à l'inverse, nos investigations familiales apportent un éclairage sur les contributions de nos Limousins aux grandes séquences de l'Histoire. Contributions généralement modestes à l'échelle individuelle, et alors simplement dictées par les événements ou les modes de vie du temps ; mais parfois plus influentes grâce aux aptitudes, à l'héroïsme de tel ou tel de nos prédécesseurs. Qu'ils soient notables ou paysans, peu importe : tous ces Limousins exfiltrés de l'anonymat grâce à nos recherches contribuent à faire progresser de concert les deux disciplines.
D'Onte Ses s'inscrit dans cette démarche et vous présente à chaque édition d'autres Limousins dans les séquences de l'Histoire ; notre revue a aussi le plaisir d'ouvrir dans ce vingt-sixième numéro ses lignes à trois nouvelles auteures : Henriette Casaubieilh, Claude Penin et Marie-Georges Picard-Hocquet, et à nos vieux compatriotes objets de leurs études.

L'Époque moderne[1]

Un rigoureux contrat de vente-rente lie nombre de tenanciers à leurs bailleurs en Montagne Limousine. Michel Cousin démonte les clauses de ce dispositif complexe, ses contraintes et ses effets pervers, qui amènent progressivement le preneur et sa lignée à la ruine au fil des mauvaises récoltes et des autres coups du sort. Il prend pour référence l'affaire du Pré de la Lande à Ambrugeat (Corrèze) qui subira de multiples rebondissements entre 1690 et 1825. Les tenanciers font face à l'intransigeance implacable de leurs propriétaires, petits bourgeois locaux et hommes de lois.

À l'inverse, Henriette Casaubieilh rend compte de la bienveillance de François-Marie d'Hautefort, marquis de Pompadour. Ce grand seigneur et son épouse jouent un rôle de médiateurs entre notables et paysans placés sous leur juridiction. Ils prennent fait et cause pour les communautés rurales face aux abus des petits nobles et des opulents bourgeois. Ils multiplient aussi les actions caritatives : le rôle de la noblesse a changé depuis le Moyen Âge et certains nobles l'ont bien compris : « Face à l'affaiblissement de son rôle politique et militaire, le seigneur multiplie les œuvres bienfaisantes à titre privé. Cette action privée contribue à l'encadrement social que devait exercer le seigneur, faute de quoi la seigneurie risquait d'apparaître rapidement comme uniquement prédatrice ».

Au fil de ses recherches, Marie-George Picard-Hocquet a identifié ses premiers épingliers dans le quartier Saint-Michel-des-Lions à Limoges. Elle engage alors une recherche systématique de ceux qui exercèrent cette profession méconnue : des lignées d'épingliers apparaissent ainsi dans la paroisse. Elle rend compte également des techniques pratiquées, des dangers occasionnés, mais également de l'organisation de cette profession, ses statuts, ses coutumes ; peu connue, elle obéit à toutes les règles, caractéristiques de l'Époque moderne, qui président à l'exercice d'un artisanat urbain.

1 L'Époque moderne couvre dans l'Histoire de France la période qui débute à la fin du Moyen Âge et s'achève en 1789.

La Révolution

Observateur assidu du parcours des révolutionnaires haut-viennois, Jean-Marie Ruthon nous dévoile aujourd'hui l'aventure de Michel Lacroix, avocat de Blond. L'auteur restitue le parcours de ce notable dans son environnement géographique, politique, et familial. Notre homme prendra rapidement place au sein du personnel représentatif local et départemental avant d'être propulsé à la Convention en septembre 1792 et de participer ainsi aux débats sur le sort de Louis XVI. Cultivé, compétent, intègre, il pourra traverser les différents régimes sans dommage jusqu'à sa mort en 1820.

La guerre de 1870

Claude Penin a eu récemment le rare privilège de retrouver parmi de riches archives familiales les trente lettres de guerre d'Hubert Durand, son arrière-grand-père, écrites en 1870-1871. Elles restituent la description par l'engagé volontaire de son itinéraire et ses vicissitudes, sa vision des faits militaires, son amertume face au sort des armes. Mais le jeune homme, issu d'une famille bourgeoise limougeaude, est aussi un proche cousin du colonel Ardant du Picq, « dont la figure prestigieuse se dresse à l'arrière-plan ». Nombre de ses condisciples du lycée Gay-Lussac ont pris part au conflit franco-prussien. « À l'adolescence, ils s'étaient tous fort bien connus ; lycéens puis soldats, dans la deuxième moitié du 19e siècle, c'est un second angle d'approche et de réflexion ». Tous les ingrédients étaient réunis pour permettre à l'auteure d'apporter une pierre supplémentaire aux travaux de *D'Onte Ses* et du Cghml sur la guerre de 1870.

Les deux conflits mondiaux du 20e siècle

Jean-Claude Frölich nous livre la fin de ses investigations, engagées avec la revue n°25, sur deux communautés parties prenantes aux deux guerres, chacune à leur manière :

- Cinq familles de papetiers saint-juniauds pendant la Grande Guerre ; établies depuis la fin du 19e siècle à Evergnicourt (Aisne), elles subiront la dure occupation allemande. Quelques-uns y laisseront la vie dans des circonstances tragiques. 1918 verra la dissolution de la *diaspora* : certains retournent en Limousin, leurs descendants ont permis de reconstituer l'aventure collective en Picardie ; d'autres essaiment ailleurs en France, pour des raisons parfois méconnues, et finissent par disparaitre de notre champ de vision.

- Après les maquis de Saint-Junien et Brigueuil dans le numéro précédent, voici celui des FTP relevant du commandant Bernard. 30 hommes débutent l'aventure mi-1941, ils seront 2700 lors de la prise de Limoges en août 1944. Les dossiers d'homologation témoignent des nombreuses et courageuses opérations militaires menées contre l'ennemi, mais on peut aussi discerner d'autres actions, plus troubles, émaillant comme partout en France les mois qui précédèrent et suivirent la Libération.

Alain Pérel



Hans Buchfelder, épinglier. Entre 1595 et 1608. Bibliothèque d'état de Nuremberg. Amb.279.2°, Folio 65 recto.

Les épingliers de Limoges dans la paroisse de Saint-Michel-des-Lions aux 17e et 18e siècles

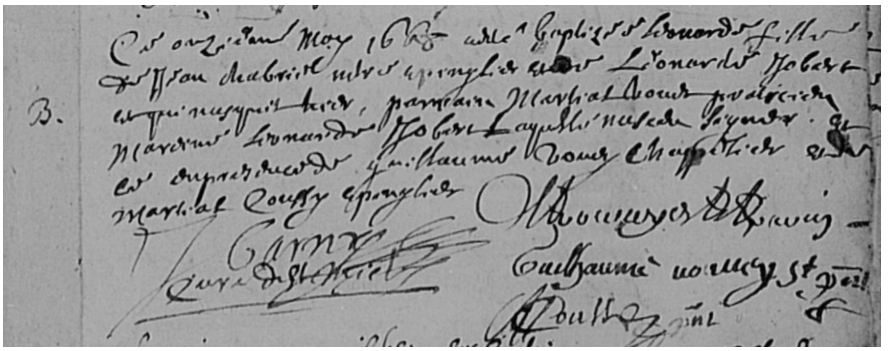
Marie-Georges Picard-Hocquet

L'auteure : Marie-Georges Picard-Hocquet, née en 1953, est retraitée après une double carrière de violoniste puis d'enseignante spécialisée. Adhérente du Cghml, elle est entrée en généalogie en 1982.

Résumé : Au hasard des recherches généalogiques dans les registres paroissiaux de l'Ancien Régime, les métiers de nos ancêtres sont généralement mentionnés. Certains nous parlent immédiatement, mais d'autres sont moins familiers et nous questionnent. Lisant dans un acte la mention *maître-épinglier*, nous avons parcouru en détail les registres paroissiaux en ligne des Archives départementales (AD) de la Haute-Vienne, ainsi qu'aux Archives la liasse C509 relative aux épingliers, enfin les documents proposés par les moteurs de recherche sur internet.
C'est le résultat de cette enquête, débordant notre propre arbre généalogique, qui est présenté ici. C'est un premier travail qui serait à étoffer avec l'accès à des actes notariés dont nous n'avons pas connaissance mais qui existent certainement.
Les actes relevés ne prétendent pas à l'exhaustivité, étant donné les lacunes, les difficultés de lecture et les oublis toujours possibles.

Le début de la recherche

Sur le site des AD de la Haute-Vienne en ligne, nous trouvons en 2020, lors d'une recherche sur notre ancêtre n° Sosa 1355, Marie Chabrier, qu'elle est née le 1er mai 1650, de Jean Chabrier et de Léonarde Joubert, sa femme. Lors de la naissance en 1668 du cinquième enfant du couple, Léonarde, le métier du père est précisé : il est maître-épinglier.



Baptême de Léonarde Chabrier. Arch. dép. de la Haute-Vienne, GG 111, p. 6/194.

Nous n'avons alors aucune connaissance de ce métier, bien qu'imaginant qu'il se rapporte aux épingles. Des recherches approfondies vont nous mener à plusieurs familles ayant un Chabrier maître-épinglier, mais aussi de simples épingliers, tous apparentés : frères, fils, cousins ? Difficile à démêler.

Comment fabrique-t-on une épingle ?

Quelques clics plus tard, de l'épingle préhistorique en os, puis en ivoire, en bronze, en passant par la fibule romaine, nous en arrivons aux épingles de fer et de cuivre fabriquées dans les corporations urbaines depuis le Moyen Âge qui aboutiront aux épingles mécaniques du 19e siècle.
Tout d'abord, nous découvrons qu'autrefois les épingles étaient en cuivre ou en laiton (alliage de cuivre et de zinc) car ces matières ne rouillant pas, ne tachaient pas la dentelle ou les tissus fragiles des coiffes.
En consultant *Wikipédia*, nous voyons qu'historiquement, dans les premiers siècles, il s'agissait de coulage de fer et de cuivre dans des moules, et de martelage en forme, mais que pour lutter contre l'oxydation, les Gaulois savaient déjà étamer le cuivre par électrolyse spontanée. Du métal épais, travaillé, des fils vont sortir, et se retrouver en écheveaux. Ces écheveaux de laiton, alliage malléable fait de cuivre et de zinc, seront le matériau acheté par les artisans pour en faire des objets usuels.

Le travail d'épinglier est plutôt complexe et nous découvrirons qu'une des étapes de fabrication pouvait être celle d'un métier à part, celui de tireur de fil.

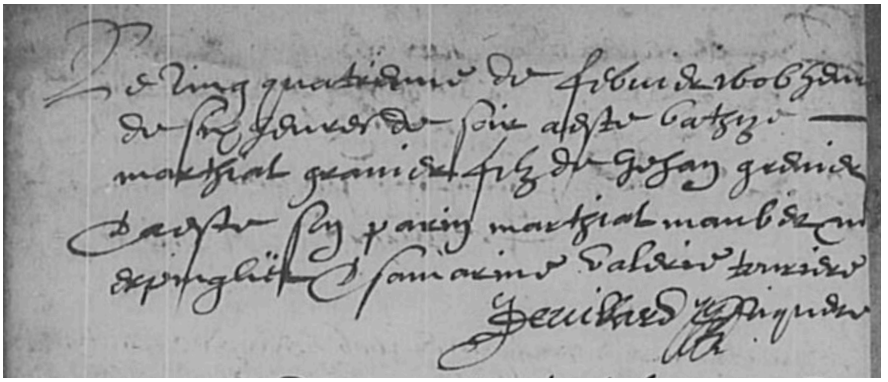
Dans un article sur internet[1], on trouve la précision suivante *:*
« *La filière (inventée au 14e siècle à Nuremberg) est une pièce de métal épaisse fixée solidement. Y ont été faits des trous coniques, ajustables avec un poinçon et un marteau. Le bout du fil était limé. On l'introduisait dans la partie large du trou de la filière. Ce bout ressortait de l'autre côté mais le reste du fil, plus gros, restait coincé. On le tirait à force, avec des pinces, en le graissant. Le fil extrait ainsi avait un diamètre réduit.*

Les différents stades qui mènent d'un morceau de laiton à une épingle finie

Nous partons donc d'un écheveau, sale et poussiéreux.
Empruntons au *Dictionnaire universel de Police de M. Des Essarts *.*
Dans son tome troisième, figure la description précise et imagée des 18 opérations nécessaires pour obtenir une épingle :
« *Il faut d›abord jaunir le fil de laiton qui fait le corps de l›épingle, le dérouiller et l'assouplir, tirer le fil à la bobille et le faire passer à la filière ; on dresse le fil par le moyen de clous entre lesquels on l'assujettit, on coupe ce fil suivant la longueur qu'on doit donner à l'épingle, on empointe les tronçons de ce fil par une meule tournante, on repasse ces tronçons sur une meule plus douce que la première afin d'affiler les pointes, on coupe les tronçons, qu'on ajuste à la mesure qu'une sorte d'épingle doit avoir, on tourne les têtes autour d'une broche ou petit tuyau de fer, on coupe les têtes ; on les amollit en les faisant rougir dans une cuiller de fer placée sur un brasier, on frappe les têtes en tout sens, après qu'elles ont été enfilées dans les épingles, les épingles ainsi préparées, on les jaunit, puis on les blanchit, on les lave ; on les sèche dans du son, on les vanne pour en séparer le son, on pique les papiers pour les recevoir ; enfin on boute les épingles, c'est à dire qu'on les place et qu'on les arrange par douzaine* ».

* *Dictionnaire universel de Police, tome 3e*, par M. [Nicolas Toussaint Le Moyne dit] Des Essarts, avocat, membre de plusieurs académies, édité en 1787, à Paris, *chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, de Madame, et de Madame la Comtesse d'Artois, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.*

1 *Revue-innovation-2008*, Cairn.info



Registre de baptêmes GG 106, 1603-1612, p. 16/57.

À chaque passe, la section se réduisait un peu. En répétant cette opération, on obtenait des fils de plus en plus fins. Pour les grosses barres, au début du processus, l'effort était considérable et on utilisait l'énergie d'un moulin à eau. Pour les diamètres plus fins, on tirait avec une pince puis avec un tambour. L'innovation de la filière a considérablement abaissé le coût du fil. »

On a la preuve, à Limoges, de l'activité reconnue d'un fileur en filière par l'acte n°4 de la liasse C 509, du 3 janvier 1703, (voir plus loin) concernant un compagnon tireur de fil en filière en la personne d'André Bardinet, obtenant l'autorisation de tenir boutique ouverte dans la ville.

Dans un article[2] de Jean-Louis Peaucelle, on découvre la poésie des noms des différentes sortes d'épingles chez les épingliers en Normandie (mais nous supposons que ces dénominations étaient répandues dans toute la France). Selon leurs fonctions et leurs tailles – des petites pour tenir des mouchoirs, des plus grosses pour retrousser les jupes lors des travaux salissants, des très grosses pour tenir les jambières –, elles se nommaient *rosettes, busques, la Reyne, demoiselles, camions, bizettes, houseaux, drapières.*

La paroisse de Saint-Michel-des-Lions est assez riche dans ses registres paroissiaux des 17e et 18e siècles (bien que les mentions donnant les métiers n'apparaissent pas toujours) d'actes concernant des épingliers, parfois épinglières, garçons-épingliers, compagnons-épingliers et maîtres-épingliers.

Les épingliers de Limoges

La première mention du métier d'épinglier dans la paroisse de Saint-Michel-des-Lions apparaît il y a plus de 500 ans, le 24 février 1606 : « *Martial Maubé, M° Épinglier, est parrain de Martial Granier* ».
(Cf. illustr. ci-dessus)

La ville a-t-elle gardé la mémoire de ce métier par une rue ? Non, nulle rue des Épingliers à Limoges, contrairement à d'autres villes de France comme Nantes, L'Aigle (en Normandie), Beauvais, Saint-André-les-Vergers dans l'Aube près de Troyes, ... un métier oublié. À moins que la rue Cruche d'Or, Croche d'Or pour certains, Cruchadours, crocheteurs par ailleurs, en soit une résonance lointaine...

Une recherche aux AD à partir du terme « épingliers » indique leur présence dans la Confrérie de Notre-Dame de Conception ou de Saint Laurens des Trépassés[3] et donne en 1629 une liste des confrères, au nombre de 35, presque tous cordonniers, gantiers, chapeliers ou épingliers... Dans l'article en ligne des AD de la Haute-Vienne,

2 *Les innovations techniques et organisationnelles dans la fabrication des épingles,* Jean-Louis Peaucelle. Éditions De Boeck Supérieur « Innovations », 2008/1, n°27, pages 27 à 44. Article disponible en ligne à l'adresse : https://www.cairn.info/revue-innovations-2008-1-page-27.html

3 Cote H SUP LIMOGES 5 B 3 Terrier 1628-1651.

La confrérie des pauvres à vêtir[4], on trouve une présentation de cette organisation, accompagnée d'une photo d'enluminure de 1535.
Un registre de parchemin[5] contient la transcription de donations et fondations de rentes consenties au bénéfice de la confrérie par une centaine d'habitants de Limoges, artisans pour la plupart : cordonniers, bonnetiers, orfèvres, couteliers, boulangers, hôtes, marchands, épingliers, etc.

Dans son ouvrage sur les corporations limousines, Louis Guibert[6] mentionne pages 8 et 9 une trentaine de professions citées dans les registres consulaires au 13e siècle dont « les fabricants d'aiguilles ». Ces professions sont sous la surveillance des consuls, organisées avec des bayles (responsables de la corporation) et des jurés (responsables chargés des inspections et du bon fonctionnement du métier) élus par chaque communauté et veillant au respect des statuts propres à chaque métier.

« Dans un des plus anciens registres consulaires, datés du milieu du 13e siècle, folio 86, (…) Ce sont les changeurs, les orfèvres, les monnayeurs, les passementiers, les fondeurs, les verriers, les bouchers de petite viande, les manœuvriers, les bouchers de grosse viande, les boulangers, les charpentiers, les maçons, les corroyeurs, les tisserands, les balanciers, les taverniers, les marchands de sel, les fabricants de fuseaux, les fabricants d'anneaux, **les fabricants d'aiguilles**, les fabricants de dés, les pareurs de draps, les marchands épiciers et merciers, les faiseurs de carreaux d'arbalète, les jongleurs, les forgerons, les selliers, les hâtiers (peut-être fabricant de hâtiers, pièces métalliques qui servaient à faire rôtir dans les cheminées, et des chenêts les soutenant), les cordonniers, les galocheurs... »

Louis Guibert indique qu'en 1777, il n'y avait plus que vingt-deux communautés officiellement constituées ou jurandes. Les règlements écrits étaient l'exception. Tournons-nous vers les autres villes de France pour en savoir davantage.

Le métier d'épinglier : historique, existence, statuts.

Nous trouvons à Paris et à Lyon des précisions sur ce métier et ses statuts :

À Paris, on trouve le *Livre des métiers*, rédigé à la demande de Louis IX vers 1268 par Étienne Boileau, prévôt de Paris. C'est le premier grand recueil de règlements sur les métiers parisiens ; on y trouve mentionné le métier d'épinglier. L'existence et les droits des ouvriers sont alors protégés, au sein de corporations, par un ordre social chrétien.

René de Lespinasse l'évoque en 1601 dans *Les métiers et corporations de la ville de Paris*, car les statuts datant du *Livre des métiers* d'Étienne Boileau ont été ajustés. L'apprentissage est fixé à 4 ans avec une redevance de 8 sous pour la confrérie. Pour devenir maître, l'aspirant doit produire un millier d'épingles chez les jurés. Une fois admis, le nouveau maître s'acquitte de 4 livres auprès de la confrérie. Les fils de maîtres ont le droit, eux, à une petite ristourne : 40 sous.

En 1654, on décida de répartir les rôles précisément entre chaînetiers, haubergeonniers, tréfiliers, demi-centuriers et épingliers. Aussi, ces derniers durent renoncer aux chaînes et mailles coupées pour se concentrer sur les épingles, les agrafes et les treillis métalliques.
En 1695, la profession des épingliers accueillit les aiguilliers. Toutefois malgré leur arrivée, la profession commença à perdre des maîtres passant progressivement de 200 à 94 en 1766.
Enfin, en 1776, on les regroupa avec les cloutiers et les ferrailleurs.

4 Arch. dép. de la Haute-Vienne, "Découvrir, apprendre" -> "Trésors d'archives" (H SUP LIMOGES 8 B 3, fol. 8v)

5 Cote H SUP LIMOGES 8 D 1.

6 Louis Guibert, *La corporation Limousine*, édition 1885.

À Lyon, en 1724, nous trouvons un opus[7] intitulé *Règlements et statuts des Maîtres Épingliers de la ville de Lyon, par eux proposés à messieurs les prévots des marchands et échevins de la ville pour être observez de point en point, selon leurs formes et teneurs*.
Il y est mentionné l'obligation de former des apprentis et apprenties français(es) et de religion catholique ; l'apprentissage doit durer au moins 4 ans, ils et elles ne doivent pas être marié(e)s ni avoir moins de 10 ans.
Un maître ne peut avoir plus d'un apprenti et trois apprenties, qui doivent vivre et coucher chez lui le temps de l'apprentissage. Ils, elles ne pourront être renvoyé(e)s sans cause légitime.
Aucun(e) apprenti(e) ne peut être admis(e) à la maîtrise s'il n'a pas fait deux années de compagnonnage.

Chaque année, des droits de confrérie doivent être versés par les maîtres avec des montants variés selon la qualification, apprenti, apprentie, compagnon, compagnonne, couple et célibataires.
Chaque année, il doit y avoir nomination de deux Maîtres-gardes pour la direction des affaires de la communauté.
Aucun fils de maître ne peut s'établir s'il n'a pas 15 ans.
Suivent toutes les obligations relatives au paiement détaillé de tous les droits occasionnés au cours du métier, taxes et amendes possibles et celles de nature religieuse, présence aux offices, entretien de l'église et participation aux processions.

En Normandie

Dans la ville de l'Aigle, c'est une étude fine du métier et de son évolution qui nous fait pressentir l'avenir de nos épingliers limougeauds. L'ouvrage de Jean-Louis Peaucelle, opus déjà cité, aborde le tournant dans la fabrication des épingles à l'Aigle au 18e siècle et qui va mener à une plus grande efficacité :
« Les outils (de l'épinglier) ont été décrits avec l'ouvrier les manipulant. Les observateurs du 18e siècle ont ainsi inventé le concept d'opération, qu'on nommerait aujourd'hui poste de travail. La description des 14 (ou 18) opérations fait croire à une spécialisation des ouvriers comme s'ils travaillaient à la chaîne. Cela aurait été impossible parce que les temps opératoires étaient très différents. En fait, tous travaillaient sur des lots et étaient plus ou moins polyvalents selon la taille de l'atelier. Les textes donnent l'impression d'une division du travail, en fait, ils sont muets sur la répartition des opérations entre les ouvriers. »

Plus loin, on comprend ce qui va différencier le travail des ouvriers normands de celui des épingliers limousins :
« Les innovations techniques de ce processus par rapport aux épingliers urbains :
- fil de dimension très exacte grâce à des calibres,
- fil très fin grâce au tréfilage en lui communiquant la force de traction par un tambour,
- définition de la taille des épingles par des numéros et, pour les respecter sans difficulté, des boîtes de dimension y correspondant,
- regroupement en lots d'un grand nombre d'épingles pour exécuter rapidement certaines opérations comme couper, étamer, etc. Pour empointer, on opère sur plusieurs dizaines d'épingles en même temps. En empointant les épingles avant qu'elles aient une tête, les épingles sont bien parallèles et le lot est plus important. Auparavant, les artisans urbains empointaient après la pose de la tête et prenaient moins d'épingles à la fois. »

Les épingliers normands prennent le devant de la scène à ce moment-là, alors que le métier d'épingliers à Limoges semble rester traditionnel et déclinera jusqu'à la révolution, à partir de laquelle on n'en trouve plus trace. Peut-être aussi que l'approvisionnement en matière première, les écheveaux de laiton, devint plus difficile et coûteux.

À lire les actes de réception de la liasse C 509 1702-1772, étudiée plus loin, il semble que les statuts des épingliers de Limoges aient été assez proches de ceux de Lyon.

7 Google, recherche de livres http://books.google.com

Les maître-gardes lyonnais se rapprochent des bailes limougeauds auxquels s'ajoutent les jurés, tous élus et renouvelés régulièrement.
Nous n'avons pas les statuts écrits des épingliers pour Limoges, mais en s'appuyant sur les statuts des boulangers que l'on peut trouver aux AD, il nous semble pouvoir en déduire le fonctionnement suivant : les bailes (on trouve indifféremment l'écriture bayle), élus pour deux ans par la communauté des maîtres, étaient les responsables de la corporation ; les jurés, élus aussi parmi les maîtres pour deux ans, veillaient au bon fonctionnement du métier, pouvaient inspecter les boutiques et veiller au respect des obligations (qualité du métal, emploi des ouvriers, des apprentis). Tous les ans, bailes et jurés étaient renouvelés par moitié. L'ensemble des maîtres était concerné par l'accession de nouveaux épingliers à la maîtrise quand une place était vacante (incapacité ou décès).

Il faut maintenant aborder un aspect surprenant des effets de ce métier sur les artisans qui l'exercent.

Les dangers du métier d'épinglier

Retrouvons Nicolas Des Essarts et son *Dictionnaire de Police*[8]. Cet avocat paraît s'être penché sur ce métier avec beaucoup d'empathie et en décrit les inconvénients en relayant les remarques de M. de Chalouzière, juge de police, de la ville de l'Aigle en Normandie, où il y a une grande fabrique d'épingles. Nous sommes en 1787, juste avant la Révolution Française (petite précision : le laiton est un alliage de cuivre et de zinc).

« Tout le monde sait que la rouille du laiton est du vert-de-gris, c'est-à-dire un poison. Ce poison agit sur les ouvriers, plus selon la place qu'ils occupent dans la fabrique.
Les plus exposés sont les empointeurs. La meule, sur laquelle ils travaillent, tire des épingles qu'elle aiguise une limaille très fine qui se répand dans l'air, de manière que les empointeurs ne peuvent se dispenser d'en respirer par la bouche et par le nez. On sait cependant qu'ils mettent, pour s'en garantir, un verre encadré devant leur visage et c'est à travers ce verre qu'ils voient l'ouvrage qu'ils font ; mais cette précaution ne les préserve pas entièrement du fâcheux effet des particules cuivrenses (ancien adjectif se rattachant au cuivre).
Cette limaille si fine et si volatile s'attache aux endroits où elle s'arrête, et y contracte sa rouille du cuivre. De là vient que tous les ouvriers d'épingles et les empointeurs plus que tous les autres, ont presque toujours les gencives d'un noir tirant sur le vert ; leurs dents sont de même tout obscurcies. La crasse qui s'amasse dans la jointure des dents est noire et d'un noir verdâtre ; elle se mêle avec la salive et tombe dans l'estomac. La limaille s'attache si fort au visage, qu'il est en quelque sorte impossible aux ouvriers de le décrasser parfaitement. Les empointeurs qui ne sont pas bien robustes, meurent pulmoniques et de bonne heure. Tous abandonnent l'empointage quand ils parviennent à l'âge de quarante ou cinquante ans ; peu de ceux que la nécessité contraint d'y travailler plus longtemps en échappent.
Il y a encore dans ce métier une chose singulière qui dérive de la même cause. La limaille qui vole en l'air, s'attache aux cheveux des ouvriers et sur ceux des empointeurs plus que sur ceux des autres. En s'y attachant ainsi, elle y produit quelquefois un effet assez extraordinaire. Elle rend les cheveux des ouvriers absolument verts et d'un vert aussi vif et aussi beau que celui des arêtes de l'orphie. Tous les cheveux ne reçoivent pas cette impression ; les blonds en sont plus susceptibles que les bruns ou les noirs ».

Et Des Essarts continue ainsi : « Il semble d'après cet exposé, qu'on devrait chercher des moyens de prévenir, d'empêcher ou de diminuer les dangers qui proviennent du cuivre dans la fabrique des épingles. Les ouvriers qui se dévouent à nos besoins, méritent bien qu'on s'inquiète de leur santé et qu'on s'occupe de leur conservation. Il nous semble que les différentes sortes de

8 Op. cit. p. 16.

maux ou de maladies auxquels sont sujets les artisans, par la nature des ouvrages ou des matières qui passent par leurs mains, pourraient faire les sujets des prix qu'on propose dans plusieurs académies, à l'effet d'exciter les Savans (sic) à faire des recherches et à trouver des expédients pour y remédier. »

À Limoges, approche des corporations d'épingliers à travers les actes paroissiaux et étude de la liasse C 509

Louis Guibert, dans son ouvrage sur la corporation limousine[9], présente une étude de l'évolution des ateliers depuis la fin du Moyen Âge – régis par la coutume orale, avec des patrons, des ouvriers et un fonctionnement simple – vers les corporations – avec des maîtres, des compagnons, des ouvriers – beaucoup plus corsetées et restrictives.

« Avant d'être reçu maître, l'aspirant devait justifier d'un certain nombre d'années d'apprentissage, et établir sa capacité en exécutant le chef-d'œuvre, ou en passant, à la satisfaction de cinq ou six personnes, dont plusieurs étaient parfois choisies dans une autre corporation, un examen sur les matières déterminées par les statuts. L'obligation de l'apprentissage paraît fort ancienne; il n'en est peut-être pas de même de celle relative à l'exécution du chef-d'œuvre.
Au 15e siècle seulement, nous voyons cette condition imposée à l'artisan à Limoges.
L'apprenti confectionnait le chef-d'œuvre dans la maison et sous la surveillance d'un maître, assisté soit de deux autres maîtres, soit des bailes de la corporation. Le mérite de l'ouvrage était, en général, jugé par tous les membres de la Communauté réunis. Les règlements dispensaient les fils de maître d'une partie de ces formalités.
Aux maîtres seuls sont confiés le soin et le droit de prononcer sur l'admission d'un maître, admission qu'ils ont tout intérêt à rendre difficile, coûteuse, et à faire précéder d'un long stage […] Les cahiers de corporations de métiers, dressés en 1789, établissent qu'à Limoges, le droit de maîtrise (nous supposons, nous verrons le terme apparaître plus loin, que c'est le fameux droit de Bouette) a doublé en peu de temps pour les menuisiers, et qu'il a quadruplé en moins d'un demi-siècle pour les cordonniers […]
Dans nos ateliers de ville, même dans ceux qui comptaient quinze ou vingt personnes, comme les établissements de fabricants d'épingles, les bons rapports entre maîtres et ouvriers survécurent à l'érection de la maîtrise en classe privilégiée... »

Si l'on compte sept places de maîtres-épingliers au 18e siècle – on verra plus loin le document qui l'atteste – on arrive vers 1725 à une communauté proche d'une bonne centaine d'épingliers tous niveaux confondus.

Les épingliers n'étaient pas des bourgeois, mais ils étaient propriétaires de leurs boutiques ; ils faisaient partie des artisans indispensables. Quand le métier décline, on trouve des alliances avec des cordonniers, des tailleurs d'habits, des bouchers, métiers dans lesquels les outils métalliques étaient importants : on peut peut-être y voir une relation.

La famille Chabrier, départ de notre enquête

Voici un résumé de nos découvertes, les recherches complètes seront communiquées sur demande.

Les Chabrier épingliers semblent avoir vécu dans un périmètre borné par le quartier situé entre la fontaine Montmailler (actuelle place Denis Dussoubs), la fontaine du Chevalet, en bas de la rue des Combes, et la rue Viraclaud (quartier de la Préfecture). N'oublions pas qu'il faut de l'eau courante pour pratiquer le métier d'épinglier. Rue Montmailler, rue des Écoles[10], rue Sainte-Valérie en Viraclaud et rue Froment sont aussi citées.

09 Op. cit. p. 18.

10 La rue des Écoles est une petite rue qui part de la rue Adrien Dubouché et longe ce qui étaient les remparts moyenâgeux -le nom d'écoles est à rattacher à échelles, qui permettaient de monter sur les dits remparts

Les Chabrier étaient de la confrérie des épingliers, frères, pères, cousins.
Nous avons construit quatre généalogies descendantes à partir de Jean Chabrier époux de Léonarde Joubert, Jean Chabrier époux de Jeanne Brégefer, Jean Chabrier époux de Jeannette Audoin, Noël Chabrier époux de Marie Rybière ; le dernier, Audoin Chabrier, époux de Rybière, n'a pas eu d'enfants mais semble avoir eu une grande influence sur le groupe Chabrier dans les parrainages/marrainages.

Un Jean Chabrier devient ensuite curé de Saint-Amand-le-Petit en 1802 et meurt en fonction en 1838. Il se déplace pour le baptême d'une fille d'une descendante Chabrier et est nommé « vénérable » ce qui place sa naissance au milieu du 18e siècle.

Gérald Chabrier, né en 1682, et, fils de Noël Chabrier, maître-épinglier, devient prêtre. On trouve aussi une fille dévôte, les ancêtres des aide-soignantes et des infirmières ; il apparaît aussi un diacre, plusieurs savent signer et nous connaissons leurs signatures à travers des documents officiels relatifs à l'accès à la maîtrise de leurs fils ou confrères, documents enregistrés par la sénéchaussée de l'époque, au début du 18e siècle.
Noël Chabrier, décédé le 17 février 1715, ne laisse pas de successeur en ligne directe.

Quant à la rue Cruche d'Or, évoquée plus haut, elle fait partie de la paroisse Saint-Pierre, non explorée dans le cadre de cette étude.
Les épingliers semblent avoir été nombreux dans la paroisse de Saint-Michel-des-Lions, mais d'autres paroisses comme Saint-Maurice les mentionnent.

D'après nos recherches, il semblerait que pour chaque maître-épinglier, il y ait eu une boutique ouverte, avec des apprentis, des compagnons, des épingliers simples ouvriers, et sans doute les petites mains de la famille, femme, enfants, frère, sœur, mère, qui participaient à la fabrication.
Nous n'avons pas trouvé trace d'une maîtresse-épinglière.
Rien ne permet de penser que plusieurs maîtres se groupaient, d'abord parce que les places étaient limitées, l'accession à la maîtrise entraînait un paiement aux autres maîtres, et qu'il semble que ce soit le décès du père, maître, qui amenait le fils à demander le statut et son indépendance avec sa propre boutique. Un peu comme une charge non pas héréditaire mais une transmission presque directe avec l'accord des autres maîtres. Quels étaient leurs rapports, leurs ententes ? On voit bien des patronymes revenir dans les alliances mais difficile d'en deviner plus. Si, pour faire le chef d'œuvre de 100 ou 1 000 épingles, le candidat devait exécuter tous les stades, on imagine bien que certains travaux étaient spécialisés, comme celui d'empointeur ou de tireur de fil (et encore, on ne sait si ce dernier était intégré ou extérieur à l'atelier).

En 1731, sous le règne de Louis XV, les places de maître-épinglier furent limitées à sept, devenant des charges à acheter (ce qu'elles ne semblent pas avoir été auparavant), et liées à des exigences religieuses en matière de pratique et participations financières.

La renommée des épingliers de Limoges s'amenuisa jusqu'à la Révolution à partir de laquelle on n'en trouve plus trace. D'après *Histoire de Limoges* de Georges Verynaud[11] : « Au début du 18e siècle […] les fabriques d'épingles (il y en avait eu jusqu'à 20 employant de 15 à 20 ouvriers) sont en pleine décadence. » Il décrit même « *des fabriques d'épingles à l'activité languissante* ». Nous cherchons, en vain pour l'instant, un paragraphe à leur gloire.

La liasse C 509

Dans les documents conservés aux AD de la Haute-Vienne, on trouve sous la cote

11 Édition 1973 au CRRDP, Centre régional de recherche et de documentation pédagogiques.

C 509, une liasse de 17 pièces échelonnées de 1702 à 1772, nommée *Épingliers*, liasse fort intéressante car même si les statuts en sont absents, on y trouve 15 suppliques et réceptions de maîtres-épingliers, une réception de tireur de fil en filière et des actes notariés complémentaires. Elle ne commence, hélas, qu'au début du 18e siècle.

Ces documents sont d'autant plus intéressants qu'ils nous donnent les noms des bailes, jurés et maîtres-épingliers présents, et montrent une évolution dans les attentes de l›accession à la maîtrise.

En 1701, en comptant les signatures des Maîtres, dont les bailes et jurés, on arrive à treize maîtres-épingliers. À partir de 1725, sept places de maîtres-épingliers (avec charges achetées) sont possibles, avec l'ajout d'un certificat de bonnes mœurs et fréquentation assidue de l'église catholique, apostolique et romaine, qui n'était pas demandé auparavant. On passe donc de 13 places à 7.

Liste détaillée des actes de la liasse

1. 14 mars 1701 : Acte de réception de Simon Daury, fils de feu Nicolas Daury, vivant M° Épinglier – 4 pages (transcrite plus loin).

2. 22 septembre 1702 : Supplique et Acte de réception de Léonard de Bonneville fils de feu autre Léonard de Bonneville, vivant M° Épinglier – 4 pages.

3. 4 décembre 1702 : Acte de réception de Martial Coussy, fils de Jean Coussy M° Épinglier – 4 pages.

4. 3 janvier 1703 : Supplique et Acte de réception d'André Bardinet, compagnon Tireur de fil pour tenir boutique ouverte en temps (sic) que tireur de fil en filière – 4 pages.

5. 30 avril 1706 : Supplique et Acte de réception de Jean Daury garçon épinglier, fils de feu Nicolas Daury, vivant, M° Épinglier – 4 pages.

6. 3 mai 1706 Acte de réception du même Jean Daury, fils de M° Épinglier, droits distribués aux différents maîtres par loyale portion – 2 pages.

7. 3 août 1707 : Supplique et Acte de réception de Mathieu Coussy, garçon épinglier, fils de Jean Coussy, M° Épinglier – 4 pages.

8. 12 août 1708 : Supplique et Acte de réception de Pierre Montegut, garçon épinglier fils de feu Étienne Montegut, vivant M° Épinglier – 4 pages.

9. 27 juillet 1715 : Supplique et Acte de réception de Jérôme Daury fils de feu Jean Daury, vivant M° Épinglier, (il n'est pas fait mention de chef-d'œuvre) – 4 pages.

10. 24 août 1719 : Supplique et Acte de réception de Martial Joubert, garçon épinglier, fils de Jean Joubert, M° Épinglier, ayant fait son apprentissage chez Antoine Gourserol, M° Épinglier – 4 pages.

11. 22 juillet 1722 : Supplique et Acte de réception de Jacques Malombre, garçon épinglier, fils de feu Pierre Malombre, vivant, M° Épinglier, ayant travaillé depuis ses premières années chez son père ainsi que chez les principaux maîtres de la ville – 6 pages.

12. 5 janvier 1734 : Supplique et Acte de réception de Mathieu Gourserol (écrit Gourseyraud), fils de feu Jean Gourseyraud, vivant, M° Épinglier – 4 pages, suivi d'un feuillet-quittance du 10 août 1733, acte devant clerc par lequel Martial Coussy et Martial Joubert, M° Épingliers, bayle et juré de la communauté en charge demeurant à Limoges rue des Combes et rue des Écoles, paroisse de St-Michel déclarent que le dit Mathieu Gourserol a fait le chef-d'œuvre requis selon les statuts de la maîtrise […] pour qu'il ouvre boutique, travaille et débite des épingles et marchandises de leur métier.

13. 6 février et 16 avril 1735 : Supplique de Jean Bonneville, fils aîné de Léonard Bonneville, M° Épinglier de la présente ville, disant que par acte du 6 février 1735, reçu par Estienne notaire royal, […] Martial

Coussy et Mathieu Gourserol M° Épingliers acquéreurs des sept maîtrises d'épingliers créées dans leur communauté en faveur du joyeux avènement du Roy à la couronne et de son mariage [Louis XV s'était marié en 1725], en ont cédé et transporté une au suppliant, de laquelle désirant jouir, il a recours à votre autorité de justice […] il vous plaise de le recevoir à la dite maîtrise d'épinglier, avec pouvoir pour lui de tenir boutique […]. Attestation de mœurs et religion signée Jean Piffre, M° Perruquier, et Jérôme Roby, greffier. Il n'est pas fait mention de chef-d'œuvre – 4 pages.

14. 6 février 1735 : Cession d'une place d'épingliers, Martial Coussy et Mathieu Gourserol, M° Épingliers jurés de cette ville, demeurant (respectivement) rue Ste Valérie en Viraclaud et rue Frontaut, par la quittance de finances accordée pour les sept places de maîtres épingliers du dix décembre 1731 signée Bertin enregistré le 1er février 1732 signée Perrotin, ont volontairement cédé […] à Jean Bonneville, épinglier, demeurant susdite rue Sainte Valérie, acceptant une des sept places de maître épinglier dudit Limoges pour en jouir, user et disposer luy et les siens dès à présent et pour toujours, de même que les autres M° épingliers en jouissent ou doivent jouir en circonstances et dépendances même des privilèges y attribués, la dite vente et cession ainsy faite pour et en considération de ce que le dit Bonneville est fils de Léonard Bonneville, l'un des maîtres épingliers dudit Limoges, dont acte fait et passé dans l'étude à Limoges en présence de Guillaume Malisson et de Simon Constantin – 2 pages.

15. 14 février 1735 : Supplique et Acte de réception de Mathieu Marchandon, garçon épinglier, ayant travaillé depuis son bas âge chez les meilleurs maîtres de la ville, attestation de vie et mœurs, religion catholique, apostolique et romaine du dit par Jean Arnaud, bourgeois, et Jérôme Robby, greffier – 4 pages.

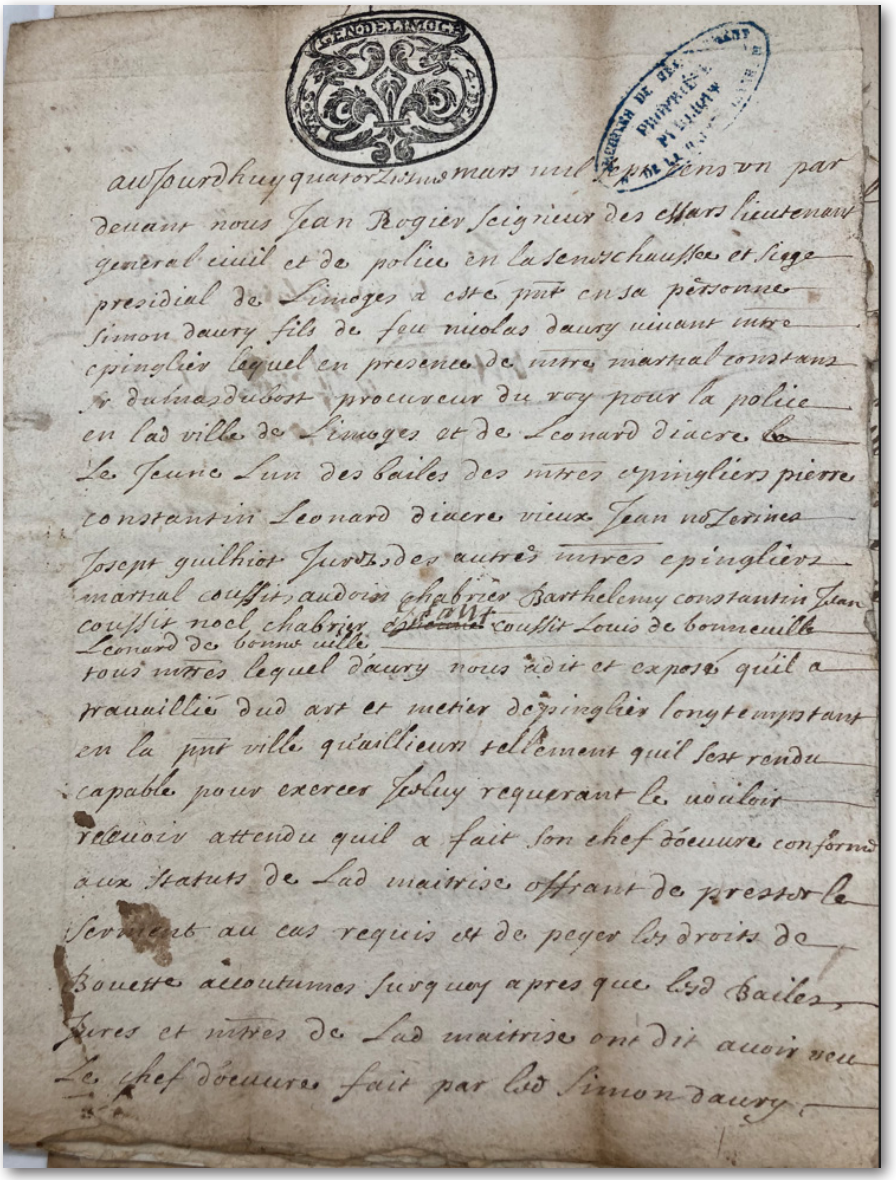
16. 16 septembre 1743 : Supplique et Acte de réception de Bernard Joubert, compagnon épinglier, fils de feu Martial Joubert, vivant M° Épinglier, attestation de moralité et religion signée de 2 fondeurs de la ville, Étienne Coursaud et Jean Chastenet – 4 pages.

17. 27 avril 1772 : Supplique et Acte de réception de Antoine Bonneville, fils de feu Jean Bonneville, vivant M° Épinglier, signé Joubert, Gourcerol fils et Antoine Bonneville contrôlé à Limoges le vingt sept avril 1772, reçu le quatorze, attestation de moralité et religion signée Jean-Léonard Lespinet M° Menuisier et Léonard Lacoste, praticien – 4 pages.

On peut noter que Mathieu Marchandon – ou Marchaudon, l'écriture varie – en 1735, est le seul postulant à la maîtrise qui n'est pas fils de maître-épinglier, défunt ou non. Il est peut-être neveu du couple Martial Joubert, M° Épinglier et Philippe Marchandon.

Transcription de l'acte de réception de Simon Daury (illustr. ci-contre) :

« *Aujourd›hui 14 mars 1701, par devant nous Jean Rogier, seigneur des Essars, lieutenant général civil et de police en la sénéchaussée et siège présidial de Limoges, a été présent en sa personne Simon Daury, fils de feu Nicolas Daury, vivant maître épinglier, lequel en présence de maître Martial Constant, seigneur du mas Dubost, procureur du roy pour la police en ladite ville de Limoges et de Léonard Diacre le jeune, l'un des bailes des maîtres épingliers,*
(de) Pierre Constantin, Léonard Diacre vieux, Jean Nozerines, Joseph Guilhot, jurés,
des autres maîtres épingliers Martial Coussi, Audoin Chabrier, Barthélémy Constantin, Jean Coussi, Noël Chabrier, Jean Coussi, Louis De Bonneville, Léonard De Bonneville, tous maîtres,
lequel Daury nous a dit et exposé qu'il a travaillé audit art et métier d'épinglier longtemps, tant en la présente ville qu'ailleurs, tellement qu'il s'est rendu capable pour exercer iceluy, requerrant le vouloir et avoir attendu qu'il a fait son chef d'oeuvre conforme aux statuts de ladite maîtrise, offrant de prêter le serment au



Acte de réception de Simon Daury en tant que nouveau maître-épinglier de Limoges.14 mars 1701.

cas requis et de payer les droits de Bouette accoutumés, sur quoy après que les dits Bailes, Jurés et Maîtres de ladite maîtrise ont dit avoir vu le chef d'œuvre fait par ledit Simon Daury...

... et n'avoir moyen d'empêcher qu'il ne soit reçu maître audit art avec pouvoir de jouir des mêmes privilèges et droits attribués à ladite maîtrise en, par luy prêtant serment au cas requis d'observer les statuts de ladite maîtrise et payant les droits de Bouette accoutumée, lesquels il a sur le champ payé
(signatures) Jean Nozerine, Diacre juré, Audoin Chabrier, Barthelemy Constantin, P Constantin Jean Coussy, Noël Chabrier
Sur ce ouy, le procureur du roy qui a dit n'avoir moyen d'empêcher que ledit Simon Daury ne soit reçu audit art et métier d'épinglier avec pouvoir par luy de tenir boutique ouverte dans la présente ville et faubourgs avec défenses audit maître de le troubler à l'exercice d'iceluy, attendu leurs consentements et prêtant le serment au cas requis à Limoges, ce quatorzième mars mil sept cent un Constant Dumasdebost, procureur du Roy pour la police

Nous avons baillé audit Simon Daury de son exposition et réquisitoire du procureur du Roy et consentement des Maîtres et Jurés attendu, lequel avons reçu, et recevons ledit Simon Daury au rang et nombre des autres Maîtres pour jouir des mêmes droits et privilèges en néanmoins, pour ledit Daury, prêtant le serment au cas requis avec pouvoir par luy de tenir boutique ouverte dans la présente ville et faubourgs avec inhibitions et défenses tant audits maîtres qu'autres de les troubler à peine de 300 livres d'amende,
à l'instant ledit Daury a, de notre ordonnance verbale, levé la main, promis et juré à son serment de bien et fidèlement observer les statuts de ladite maîtrise et a déclaré ne savoir signer de ce enquis, de laquelle profession de serment nous avons concédé acte pour servir que de raison et acte de (illisible) les nommés Diacre Jeune, Joseph Guilhot, Jean Coussi, Louis et Léonard de Bonneville ont déclaré ne savoir signer de ce interpellé
Rogier Des Essars, lieutenant ».

Patronymes d'épingliers

Nous vous proposons ici la liste des patronymes d'épingliers croisés dans les différentes sources utilisées pour nos recherches.

◊ Terrier de l'hôpital, 1590-1690, cote H SUP LIMOGES 2 B 10

Nous trouvons à la page 9 sur 20, sous la dénomination de rentes dues par les possesseurs d'un *plassage* sis devant la tour de la Cigogne et faisant partie du jardin de la chancellerie : […] Claude Roux, Étienne Chastelut, Pierre Videuil tous trois épingliers.

◊ Inventaire-sommaire des Archives Hospitalières antérieures à 1790

Nous trouvons à la page 11 sur 13, la mention de :
- Héliot Massé, épinglier, période de 1489 à 1570 ;
- Martial Grenier, épinglier, période de 1570 à 1657, 8 D 2 ;
- Vincent Videyx, M° Épinglier, en 1657, 8 B 23.

◊ Registres paroissiaux de Saint-Michel-des-Lions

Liste des maîtres-épingliers indiqués comme tels. Les compagnons, apprentis et simples épingliers ne sont pas présents sur cette liste pour ne pas l'alourdir.

Actes paroissiaux du 17e siècle :
[Premiers registres à partir de 1603]

- Guillaume Chabrier ;
- Audoin Chabrier vieux, (nous n'en savons pas plus sur lui). Tous deux sont mentionnés sans citation de leurs métiers ;

- Balthazar Nozerines, naissance d'un fils le 30 juillet 1621 ;
- Jehan Rilsac, le 27 juillet 1623 ;
- Claude Hardy, en juin 1624.

[Lacunes de décembre 1625 à mars 1643]

- Jacques Nozerines, père le 4 octobre 1643 ;
- François Nozerines, mari de Louise Chirou, même acte ;

- Jean Guilhot, parrain le 6 mars 1644 ;
- Jean Joubert, père le 4 mai 1644 ;
- Jean Malombre, parrain le 30 décembre 1644 ;

- Jean Leclerc, père le 3 septembre 1645.

Table des baptêmes (GG 112 1663-1668)
- Mathias Leclerc, mari de Catherine Bonneville, parents de Anne le 4 février 1664 ;

- Antoine Montagut, parrain de Jeanne Montagut, le 14 février 1665 ;

- Étienne Montagut, mari d'Anne Cybot, parents de Jeannette le 10 février 1666 ;
- Pierre Aupetit, mari de Jeannette Petit, parents de Jean, le 6 mars 1666 ;
- Jean Chabrier, parrain même acte.

Tables des mariages et décès (GG 128 1668-1713)
À partir de 1668, on trouve tous les actes, baptêmes, mariages et décès.
- Jean Dubreuil, mari de Léonarde Joubert,

parents de Léonarde le 11 mai 1668 ;
- Martial Ardelier, M° du marié, témoin du mariage de Louis Dubois compagnon le 21 mai 1668 ;
- Léonard Goursas, mari de Marie Demay, marraine de Marie Demay le 17 juin 1668 ;
- Jean Chabrier, épouse Jeannette Brégefer le 25 juillet 1668 ;

- Léonard Malombre, témoin du mariage de Jean Penot et Marguerite Chalifour le 19 avril 1671 ;

- Jacques Malombre épouse Léonarde Charles le 13 novembre 1673 ;

- Jean Leclerc, décède le 28 mars 1674 ;

- Étienne Montagut, décède le 28 septembre 1676 ;
- Antoine Montagut, décède le 25 octobre 1676 ;

- Jean Chabrier, mari de Léonarde Joubert, décède le 28 janvier 1677 ;

- Jacques Grenier, décès 30 septembre 1679 ;
- Jean Grenier, mari de Gabrielle Philippe, parents d'une fille qui décède le 30 septembre 1679 ;

- François Chabaud épouse Barbe Menye le 5 mars 1680 ;
- Jean Grenier, décès le 12 septembre 1680 ;
- Jean Joubert, décès le 19 novembre 1680 ;

- Jean Celerier, décès à l'âge de 60 ans, le 6 mars 1682 ;
- Léonard de Bonneville, mari de Catherine ;
- Pariset, parents de Martial qui décède le 28 juillet 1682 ;
- Jean Nozerines, mari de Madeleine Daubert, parents d'Isabeau qui décède le 29 juillet 1682 ;
- Martial Coussy, mari de Léonarde Joubert, parents de Marcelle qui décède le 23 août 1682 ;

-Nicolas Daury, M° épinglier, le père de Simon, signe le 17 juillet 1682 (p. 185/211 GG 113), parrain de Nicolas Coussy, de Vincent Coussy M° épinglier et Catherine Marginier, témoin François Gourcerol, M° épinglier ;
- François Gourcerol, témoin du mariage de Jean Coussi dit Solignat, fils de Jean Coussi, avec Simone Fournaud (qui décède à 66 ans le 21 octobre 1729), fille de Martial Fournaud, épinglier, le 28 novembre 1682 ;
- feu Jean Marveix, dont la femme Mathive Vitrat décède le 16 novembre 1682 ;

- Jean Montagut, père d'un fils qui décède le 28 juillet 1683 ;

- Pierre Joubert, mari de Jeanne Magnou, parents de Jean, le 20 juin 1684 ;
- Noël Chabrier, mari de Valérie Rybière, parents d'Audoin, le 4 mai 1684 ;
- Audoin Chabrier, parrain même acte ;

- Martial Baisle épouse Cécile Langelaud, veuve de Jean Nozerines (fils de Jacques et Marie Cybot) le 30 juin 1685 ;
- Jean Nicolas épouse Marguerite Promeyrat le 21 septembre 1685 ;

- Jean Coussy, épinglier, épouse Narde Malombre le 2 septembre 1696 (on le retrouvera M° Épinglier juré en 1702).

Dans les actes paroissiaux du 18e siècle :
- Jean Coussy, veuf de Marie Grenaud, fils de Martial M° épinglier et de Narde Joubert, épouse Madeleine Chatard le 4 février 1706.

Relevés du CGHML et divers registres
- François Coussy, et sa femme Cécile Angelaud, marient leurs enfants :
* Martial, le 24 avril 1725 ;
* Pétronille, âgée de 19 ans, le 5 décembre 1730 ;

- Jean Bonneville, fils de Léonard, épouse Françoise Paulliac le 8 juin 1732 ;

- Feu Jean Gourcerol dont la fille Marguerite, épouse André Dinary, potier d'étain de Paris le 2 octobre 1736 ;

- Bernard Joubert, 21 ans, (il décède à l'âge de 62 ans, le 1er mars 1780, domicilié rue des Écoles) fils de feu Martial, M° Épinglier, épouse Catherine Cardaillac le 6 juin 1741 ;

- Feu Martial Joubert x Philippe Marchandon (qui décèdera le 22 mars 1778, à l'âge de 87 ans, veuve de Sieur Joubert, marchand épinglier), dont la fille Anne, 20 ans, épouse Jean Morant le 24 avril 1742 et la fille Catherine épouse Léonard Paraud, M° Serrurier, le 28 juillet 1750 ;

- Feu Jean Coussy x Catherine David, dont le fils Jean, 31 ans, épouse Madeleine Ribière le 1er octobre 1749 ;

- Léonard Bonneville, mari de Marie Ribouille, parents de Jeanne, née le 6 mai 1766 ;

- Jean Gourcerol, mari de Marie Georget, dont le fils Jean, épinglier, épouse Marguerite Villautreix, 20 ans, le 6 août 1769 ;

- Jacques Bonneville, mari de Marie Fournier, parents de Anne, née le 19 février 1783, de Marie, née le 16 mai 1784 et d'Antoine, né le 15 avril 1787.

◊ Dans la liasse C 509

Les noms qui suivent ne sont pas tous retrouvés dans les registres de la paroisse Saint-Michel-des-Lions ; il nous a paru toutefois intéressant de les citer. Les noms des maîtres-épingliers qui suivent contresignent les intronisations.

1701

Léonard Diacre, Pierre Constantin, Léonard Diacre vieux, Jean Nozerines, Joseph Guilhot, Martial Coussi, Audoin Chabrier, Barthélémy Constantin, Jean Coussi (qui signe), Noël Chabrier, Jean Coussi (qui ne signe pas), Louis De Bonneville, Léonard De Bonneville.

1702

Louis de Bonneville, Jean Nozerines, Barthélémy Constantin, Joseph Guilhot, Jean Coussi, gendre de Malombre, Audoin Chabrier, Léonard Diacre vieux, Pierre Constantin, Léonard Diacre jeune, Martial Coussy, Noël Chabrier, Jean Coussy, Simon Daury.

3 mai 1706

Léonard De Bonneville, Audoin Chabrier, Léonard Diacre, Léonard Diacre jeune, Constantin jeune, Martial Coussi.

30 avril 1706

Barthélémy Constantin, Jean Nozerines, Pierre Constantin, Audoin Chabrier, Diacre.

1707

Audoin Chabrier, Jean Daury, Jean Nozerines, Léonard Diacre, Léonard De Bonneville, Pierre Constantin, Barthelemy Constantin.

1708

Audoin Chabrier, Diacre, Daury, Pierre Constantin, Barthélémy Constantin, Nozerines.

1715

Jean Coussi, Léonard De Bonneville, Martial Coussi, Jean Papon, Mathieu Coussi, Audoin Chabrier, Jean Gourserol.

1719

Jean Papon, Mathieu Coussi, Jean Coussi, Jean Constantin, Antoine Constantin.

1722

Jean Papon, Antoine Constantin, Martial Coussi, Mathieu Coussi, Martial Joubert.

1734, 1735, 1743, 1772 : il n'y a plus de signatures de l'ensemble des maîtres, la charge est achetée, l'attestation de bonnes mœurs est signée de personnalités en dehors du métier.

Pour terminer

Tous ces noms ont été, à une époque, synonymes d'épingliers-marchands, connus de toute la ville, auprès desquels s'approvisionnaient les habitants, tailleurs d'habits, modistes, secrétaires, écrivains, imprimeurs, cordonniers, colporteurs, artisans et employés divers ; épingliers-marchands qui tenaient leur rang dans la ville, participant aux œuvres de bienfaisance, prenant leur tour aux servitudes municipales ; épingliers-marchands qui fréquentaient les grandes foires du 17e et du 18e dans des villes dont les registres ont peut-être la trace des naissances ou des décès qui nous manquent, à moins qu'elles aient été le point de départ d'un changement de région et/ou de pays.

Le plus singulier nous paraît être l'absence de transmission dans les mémoires. Mais c'est sans doute là une préoccupation de notre époque, bien loin de leur quotidien difficile. L'existence d'ancêtres partis aux guerres napoléoniennes n'a ainsi pas toujours été racontée aux descendants des soldats, sauf à s'y être brillamment illustrés bien sûr !

Quand les derniers à avoir connu les anciens et avoir parlé d'eux aux petits enfants disparaissent, il y a dilution des souvenirs ; on parle de ceux qu'on a connus ou qui ont été évoqués d'une voix porteuse d'affection, d'estime ou de regrets mais quand les souvenirs sont trop mauvais, c'est le silence qui recouvre le passé qui cesse alors d'être incarné.

Réfléchissons aux objets ou meubles dans nos demeures et demandons-nous : de qui viennent-ils ? Dans la majorité des cas, qui peut parler d'un(e) trisaïeul(e) ?

Ainsi, qui aurait pu évoquer nos ancêtres épingliers, qui vivaient au-delà de sept générations au-dessus de la nôtre, s'il n'y avait nos précieuses archives municipales, départementales et nationales ?

Il y a certainement encore beaucoup à découvrir sur les épingliers de Limoges ; nous espérons que cette première recherche pourra être enrichie par d'autres, voire discutée ; c'est ainsi que l'histoire des petites gens continue de vibrer.

Marie-Georges Picard-Hocquet

Notice sur Nicolas Toussaint Le Moyne dit Des Essarts

Nicolas Toussaint Le Moyne, qui prendra le nom de Des Essarts (ou Desessarts) naît à Coutances (Manche) le 1er novembre 1744 de Maître François Jean Baptiste Le Moyne, avocat au Baillage et Siège présidial du Cotentin à Coutances, et de Marie Marguerite Josèphe Guillard (acte de naissance, A.M. Coutances). Il est mort à Paris le 5 octobre 1810, sans laisser d'enfants.

En 1786, il dédie son *Dictionnaire de Police* à Le Noir, lieutenant général de Police, ouvrage qu'il a, dit-il, « rédigé sous [ses] yeux » (t. I, p. V). Cette dédicace lui fut vivement reprochée durant la Révolution : on la même accusé d'avoir été « un agent de police » pendant l'administration de Sartine et de Le Noir, ce dont il se défendit vigoureusement.